

# Patrimoine désormais protégé !

**Par arrêté du ministère de la Culture en date du 17 novembre 2021, l'ensemble du très riche centre historique de Saint-Mihiel (55) et de ses faubourgs est désormais couvert par un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV).**

Ce document, issu de la loi Malraux de 1962, permet de protéger un ensemble urbain dans son intégralité, y compris le patrimoine civil et notamment les intérieurs des maisons, immeubles et hôtels particuliers.

Pour en arriver là, la ville de Saint-Mihiel, en partenariat avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), a réalisé un inventaire détaillé de ses richesses architecturales publiques et privées. Celui-ci a démontré tout l'intérêt de protéger les belles demeures de la cité, aussi bien à l'extérieur (façades, toitures, menuiseries...) qu'à l'intérieur (escaliers, cheminées, parquets, lambris...).

Loin de figer celle qui est aussi devenue une *Petite cité de caractère*, le PSMV va permettre à Saint-Mihiel d'évoluer et de retrouver son lustre dans un cadre adapté à l'héritage de sa beauté ! Cette bonne nouvelle a aussi été accompagnée par la sélection de l'abbatiale de Saint-Mihiel au titre de la Mission Stéphane Bern.



## CHARDON QUI PIQUE...

# Cauchemar et transition énergétique

**Économiser l'énergie devrait se faire avec une vision globale à long terme adaptée à l'architecture et aux matériaux du bâtiment.**

Par nature, le bâti ancien a de bonnes capacités thermiques qui nécessitent des améliorations en douceur. Bois, chaux, chanvre, laine de bois... autant de matériaux qui sont adaptés et respectueux de l'esthétique et de la technique (notamment car ils laissent respirer les murs en pierre).

Malheureusement, à mesure qu'on accélère sans contrôle la rénovation énergétique, on constate la médiocrité des travaux mis en œuvre dont la seule efficacité se mesure par l'ampleur de la défiguration du bâti traditionnel ; isolation par l'extérieur, menuiseries en plastique ou en aluminium au dessin inadapté, volets roulants, emploi forcené du ciment, portes de garage sectionnelles qui ne devraient être proposées qu'aux constructions contemporaines. Quant aux panneaux solaires, il est indispensable, sur le bâti ancien, qu'ils soient proportionnés à la toiture.

N'en jetez plus, la cour est pleine ! La maison ne ressemble plus à rien. Les accidents architecturaux dont la multiplication rend les rues de nos villages de plus en plus difficiles à apprécier sont trop systématiques. Il existe pourtant de nombreuses solutions techniques adaptées au bâti ancien, durables dans le temps et réellement respectueuses de l'environnement.

Par trop de précipitation, on assiste malheureusement au financement, avec de l'argent public, de travaux qui ne sont pas toujours performants mais qui, à coup sûr, défigurent le bâti traditionnel. Rénovation énergétique, oui, mais pas n'importe comment...